



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 48/2026

OBJET : Contrat de location de courte durée d'un véhicule de type minibus pour le 3^{ème} séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux du 3 au 14 août 2026.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 14/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la volonté de souscrire un contrat de location pour l'utilisation d'un véhicule de type minibus pour le 3^{ème} séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux.

Considérant qu'il est fait appel à la société SAS Voyages Nicolas.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat de location avec la société SAS Voyages Nicolas, dont le siège social se situe Z.A du Nenes 22540 Louargat.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat de location de courte durée d'un véhicule de type minibus pour le 3^{ème} séjour au Domaine de Kermenguy à Lézardrieux, du 3 au 14 août 2026 pour un montant de 567 € TTC (cinq cent soixante-sept euros)

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 14 avril 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

